

Pour une refondation des RASED



« **L**à où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes » a dit la ministre aux recteurs le 7 février. Ça tombe bien, le SNUipp-FSU entre en campagne pour les RASED oubliés depuis 5 ans. Dans chaque département, il demande que des postes soient créés pour les reconstruire. Car, oui l'école a besoin de dispositifs d'aides spécialisées internes à l'école, oui le service public d'Education doit offrir gratuitement aux élèves en grande difficulté l'expertise et l'aide des professionnels spécialisés des RASED.

Les RASED sont actuellement à la croisée des chemins. Victimes de suppressions massives de postes de 2008 à 2012, trop peu ré-abondés depuis, critiqués voire vilipendés par les tenants d'une approche strictement pédagogique de leur travail, les RASED ont besoin d'un nouveau souffle. Faute de moyens pour assurer des aides directes aux élèves sur un secteur restreint d'écoles, ils risquent d'être cantonnés à du conseil aux enseignants dans le cadre d'un pôle ressource de circonscription. Pourtant il ne peut y avoir une réponse uniforme, de préférence la moins coûteuse.

Faudrait-il renvoyer vers l'extérieur de l'école tous les besoins d'accompagnement et de suivi des élèves en difficulté ? Si l'intervention du secteur médico-social ou la

reconnaissance de la situation de handicap est nécessaire à un petit nombre d'élèves, l'école n'a t-elle pas toute sa place à prendre pour ceux qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages ?

L'approche psycho-pédagogique, la pédagogie de détour utilisée par les enseignants spécialisés, présentent l'intérêt de ne pas aborder les difficultés de la même manière que dans la classe, en prévention comme en remédiation. Dans cet entrecroisement des approches et des regards, professionnalité et créativité se développent pour aider les élèves à grandir et à apprendre.

Renforcer l'école par des RASED présents partout, c'est un saut qualitatif important, c'est aussi la nécessité d'une formation spécialisée initiale et continue ambitieuse. Un investissement à la hauteur du défi qui est posé à l'école.



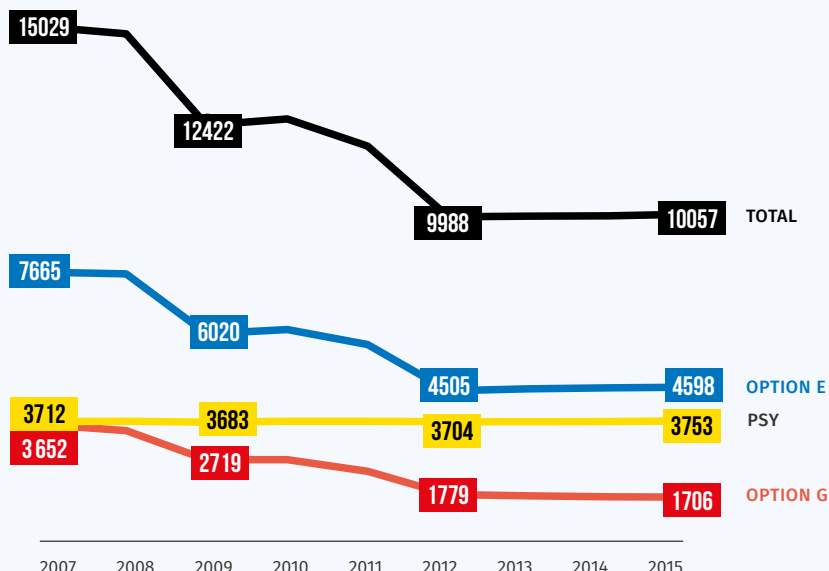
→ www.snuipp.fr

RUBRIQUE
Le syndicat
> Les campagnes

Création de postes : tout reste à faire !

Entre 2007 et 2012, 5000 postes d'enseignants spécialisés des RASED ont été supprimés, soit 1/3 de leurs effectifs. Si la baisse est enrayée depuis les 3 dernières rentrées, les suppressions massives n'ont pas été compensées : 200 postes ont été réinjectés en 4 ans. C'est bien trop peu pour amorcer une reconstruction des réseaux d'aides à la hauteur des besoins.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS RASED



DES MISSIONS CLAIREMENT IDENTIFIÉES

La circulaire de 2014 réaffirme le rôle essentiel des enseignants spécialisés et des psychologues dans l'aide directe aux élèves en difficultés persistantes : enseignants spécialisés à dominante pédagogique, à dominante ré-éducative et psychologue forment l'équipe RASED pour apporter une aide différenciée aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires mais aussi à s'investir dans les activi-

tés scolaires ou qui sont en souffrance psychologique.

La circulaire identifie également une fonction « d'enseignant ressource ». Pour le SNUipp-FSU, cette fonction d'expertise ne doit en aucun cas se faire au détriment des missions d'aide directe auprès des élèves. C'est la combinaison des deux qui fait l'efficacité et la reconnaissance du travail sur le terrain des RASED.

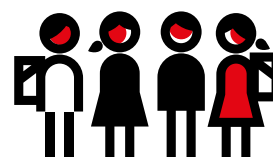


CE QUE REVENDIQUE LE SNUIPP-FSU

La difficulté scolaire relève du quotidien du métier d'enseignant : c'est au sein de l'école et sur le temps scolaire qu'elle doit être prise en compte. Pour apporter des réponses adaptées, d'autres organisations doivent être possibles (travail en petits groupes, différenciation...). Cela passe par la baisse des effectifs et par le recours à un maître supplémentaire. Mais pour les élèves en grande difficulté, le seul travail pédagogique dans la classe ou le cycle n'est pas suffisant : des aides spécialisées sont indispensables pour travailler la prévention de la difficulté et renouer avec la réussite.

Le SNUipp-FSU revendique :

- des créations de postes pour garantir la présence de RASED complets au plus près des écoles
- la relance des départs en formation spécialisée dans tous les départements
- l'arrêt des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité dans le traitement de la difficulté scolaire
- la fin des stages de remise à niveau qui ne répondent pas à la grande difficulté scolaire et dont le coût important pourrait être mieux utilisé.



Les RASED à la loupe

Le SNUipp-FSU est demandeur d'une recherche-action qualitative sur le fonctionnement des RASED. Selon qu'il soit très intégré sur un secteur d'écoles ou plus dispersé, quel est son impact sur le déroulement des apprentissages, sur le recours aux rééducations para-médicales, sur la relation famille-école, sur le climat scolaire, sur le vécu des enseignants et leur professionnalité ?

UNE MÉDICALISATION EN AUGMENTATION

Avec des RASED absents ou incomplets, le recours aux aides extérieures est en augmentation, en particulier dans les zones où l'offre est importante. Ce n'est pourtant pas le rôle de l'enseignant d'être prescripteur de rééducations para-médicales. D'autant que sans évaluation pluri-

disciplinaire au sein de l'école, l'indication peut être hasardeuse et mettre l'enseignant en porte à faux vis-à-vis des familles.

La médicalisation actuelle des difficultés scolaires pose question, tout comme le recours inapproprié à la MDPH comme seul moyen d'obtenir des aides. L'école n'a-t-elle pas à penser un espace intermédiaire dans l'école, prenant en compte les dynamiques de développement des enfants et les dimensions psycho-affectives de l'apprentissage ?



© SHUTTERSTOCK

METTRE FIN À L'EMPILEMENT DES DISPOSITIFS

Depuis une dizaine d'années, les dispositifs visant à l'individualisation des parcours scolaires se sont multipliés, sans vraiment d'effets sur la réussite scolaire, comme le rappelle le dernier rapport du CNESE.

Reconnues peu efficaces pour l'aide aux élèves en difficulté par une majorité d'enseignants, les APC s'adressent parfois, faute de RASED, aux élèves qui rencontrent des difficultés durables et pour lesquels des aides spécialisées devraient être mises en place. Pour le SNUipp-FSU, l'inefficacité des APC comme des stages de remise à niveau doit conduire à une réorientation

de la politique scolaire.

De même, la multiplication actuelle des protocoles (PPRE, PPS, PAP...) accroît le sentiment d'empilement, de manque de cohérence et d'efficacité. Alors que la difficulté est souvent systémique, l'enseignant en classe se retrouve seul à élaborer des protocoles. La mise en place de ceux-ci, si elle rassure l'institution, renvoie l'enseignant à lui-même. Pour le SNUipp, l'isolement de l'enseignant n'est plus acceptable, un travail complémentaire enseignant-RASED sur un temps spécifique est nécessaire.



RASED et PDMQDC : 2 dispositifs complémentaires

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est utilisé par l'administration dans certains départements pour justifier la non création de postes RASED. Pourtant, la dernière note du Comité national de suivi sur PDMQDC explicite la non substitution d'un dispositif par l'autre.



TÉMOIGNAGES

→ « Pour mieux prendre en compte les élèves en difficulté, s'adapter à eux et leur permettre de mieux apprendre, les enseignants ont besoin de formation. Ils ont aussi besoin de temps pour parler des élèves, pour croiser les regards... C'est essentiel. »

Christophe, coordonnateur ULIS collège dans les Vosges

→ Les « difficultés dans les apprentissages » sont inhérentes à tout apprentissage. C'est le quotidien de l'enseignant dans la classe, dans le cycle... Les « difficultés pour apprendre », c'est autre chose : l'élève ne construit plus ou mal les chemins pour apprendre. L'enseignant spécialisé intervient alors pour essayer de comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et mettre en place des activités pour réduire et dépasser l'obstacle.

Sylvie, maîtresse E dans la Sarthe

→ Suite au démantèlement des RASED, nos actions sont recentrées sur le cycle 2, et tout un pan de notre travail est mis de côté, notamment en maternelle. Pourtant, dans le cadre de la prévention, travailler avec les enseignants sur ce qui résiste, met en échec, travailler sur les procédures, les stratégies, la relation de l'enfant à l'école, le lien GS/CP : tout cela est indispensable.

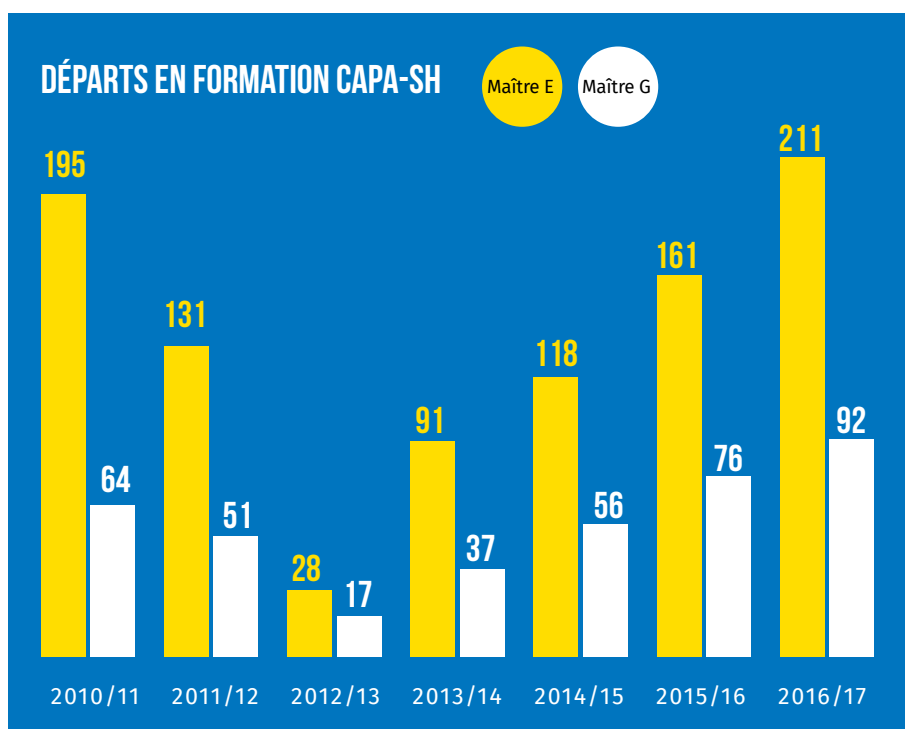
Sébastien, maître E en Seine-Saint-Denis (ex maître G)

NOUVELLE FORMATION CAPPEI : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Lors du CSE du 26 janvier 2017, le SNUipp-FSU a voté contre le décret et ses 2 arrêtés d'application instaurant le nouveau Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Les textes sont parus au BO le 16 février dernier.

Baisse du volume de formation qui passe de 400 à 300h, suppression du mémoire au profit d'un simple dossier, réduction à une semaine du stage préparant à la prise de poste : ces éléments parmi d'autres ont conduit à une appréciation négative du SNUipp-FSU. Même si l'accès aux modules d'initiative nationale (M.I.N.) relèvera, à la demande du SNUipp-FSU, d'un droit opposable, beaucoup d'incertitudes demeurent sur sa mise en oeuvre. Les interrogations subsistent en termes de gestion des personnels : recueil des candidatures, fléchage des postes E et G...

La tentative d'effacement des différenciations au sein des RASED, l'orientation vers le conseil aux enseignants en tant que « personnel ressource » indiquent bien une volonté de remodelage des RASED au détriment des aides directes aux élèves en difficulté.



Départs en formation : nettement insuffisants !

Si les départs en formation spécialisées E et G sont en hausse ces 4 dernières années, de grandes disparités existent entre départements dont certains n'offrent aucun départ en formation alors que les besoins existent. Redonner aux RASED les moyens nécessaires à leur fonctionnement passe également par la relance des départs en formations.

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Un nouveau statut pour des missions identiques

La création du corps est acté depuis le 1^{er} février : regroupement des actuels Copsy et psychologues des écoles, instauration de 2 spécialités respectant les champs d'intervention de chacun. Les missions et la place des psychologues du 1^{er} degré ont été actées dans le chantier métier RASED. La création de ce nouveau corps, que le SNUipp-FSU a portée, met en adéquation statut et fonction et, par le recrutement externe, assurera le renouvellement des personnels qui partiront massivement à la retraite dans les années qui viennent. Elle devra permettre de renforcer les dispositifs d'aide internes à l'école afin de pouvoir articuler ou compléter les interventions des psychologues avec des aides spécialisées.

MODULES DE PROFESSIONNALISATION RASED

Ce que le SNUipp-FSU a contribué à faire évoluer

- Les 2 parcours : « travailler en RASED - aide à dominante pédagogique » ; « travailler en RASED - aide à dominante relationnelle », sont ré-inscrits dans les textes (arrêté et circulaire), en lieu et place d'un seul module commun
- les missions de prévention sont ré-introduites
- les missions de personnes ressource demeurent mais passent au second plan, après la prévention et l'aide directe aux élèves
- les modules « grandes difficultés en mathématiques » et « grande difficulté en lecture-écriture » changent de dénomination et prennent plus en compte les aspects transversaux des aides que les aspects disciplinaires
- les modalités d'intervention des personnels, réduites initialement à la co-intervention dans les classes, sont revues pour intégrer l'aide en regroupements hors la classe ou l'aide individuelle lorsqu'elle s'avère nécessaire (aide relationnelle).

La circulaire complémentaire sur la gestion des candidats au CAPPEI (recueil des candidatures, désignation, affectation,...) est en attente avec un enjeu important sur le fléchage des postes E et G.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://ludherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

